

Berne, le 12 avril 2018

La retraite anticipée (FAR) dès 60 ans devrait demeurer possible!

La conférence des présidents de la SSE approuve une résolution pour un assainissement durable de la FAR

Le financement des rentes pour les travailleurs de la construction dès 60 ans est en péril, car les représentants syndicaux au Conseil de fondation FAR (retraite anticipée) ont entravé au cours des six derniers mois de véritables mesures d'assainissement. La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) condamne cet obstructionnisme des syndicats qu'elle estime dangereux. Pour cette raison, sa conférence des présidents a approuvé mercredi la «Résolution assainissement durable de la Fondation FAR» à Berne. Nous les entrepreneurs soutenons le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction dès 60 ans et sommes prêts à supporter à l'avenir également une lourde charge financière au niveau actuel. Prendre sa retraite anticipée dès 60 ans devrait demeurer possible!

Les présidents des sections de la SSE soutiennent le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction. Aujourd'hui, les travailleurs de la branche peuvent se retirer déjà dès 60 ans de la vie active. Les rentes transitoires qu'ils perçoivent sont financées jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite par la Fondation FAR, les charges en résultant étant supportées par les employeurs et les travailleurs.

Privilégier un assainissement durable au lieu d'une politique de rapiéçage

En 2016 déjà, le système de retraite anticipée a été confronté à une situation difficile. A l'époque, les cotisations ont été relevées à 7 pour-cent du salaire au total; les employeurs ont pris 5,5 pour-cent à leur charge et les travailleurs 1,5 pour-cent. Or, ce premier paquet d'assainissement n'a pas produit les effets souhaités. En fait, à peine deux ans plus tard, La Fondation FAR demeure déficitaire, mais le taux est de 92% seulement. Pour sauver la retraite anticipée, il faut appliquer maintenant de véritables mesures d'assainissement. Plusieurs propositions concrètes garantissant le maintien de l'âge de la retraite à 60 ans ont été présentées au Conseil de fondation FAR qui est appelé à décider sur l'assainissement du système.

Les syndicats bloquent l'assainissement requis et mettent en péril le système

Actuellement, les rentes transitoires FAR sont supérieures jusqu'à 20 pour-cent aux rentes AVS et LPP versées dès 65 ans. L'AVS et la prévoyance professionnelle vont au-devant de gros défis. Les changements démographiques déplacent cinq ans plus tôt leurs effets dans le système de retraite anticipée de la construction que dans les assurances sociales de l'Etat. Il faut agir sans tarder du côté des prestations pour remédier à la situation précaire de la Fondation FAR. De nouvelles augmentations des cotisations ne résolvent pas le problème et sont rejetées catégoriquement par les présidents des sections de la SSE.

Les présidents des sections de la SSE ne comprennent absolument pas l'obstructionnisme des syndicats qui, depuis des mois, entravent l'application des mesures d'assainissement urgentes à la Fondation FAR. Ils mènent un jeu malhonnête sur le dos des travailleurs de construction et abusent de la situation financière précaire pour créer un climat défavorable et se positionner pour les négociations 2018 sur la CN. La SSE condamne cette tactique déloyale et demande aux syndicats de ne pas compromettre plus longtemps le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction

Nous les entrepreneurs voulons garantir la retraite anticipée! Nous comptons sur votre appui!

D'avance, nous vous en remercions!

Meilleures salutations
Société Suisse des Entrepreneurs